



Règlement du 1^{er} CANICROSS DU CTRO

1 - Description de l'épreuve :

Le CANICROSS du CTRO est une épreuve de sports canins tractés monochien se déroulant sur 2 jours sur le domaine Saint Jean de l'Arbousier à Castries (34). Cette manifestation se déroule sous le règlement de courses de la **Fédération Française des Sports et Loisirs Canins** (FFSLC), disponible sur le site internet : <https://ffslc.fr>. Chaque discipline est soumise en plus à son règlement particulier, disponible également sur le site de la **FFSLC**.

L'organisateur est l'association Canisport et Trail Running d'Occitanie, enregistrée en Préfecture de l'Hérault sous le N° W343031353, affiliée à la FFA mais également à la FFSLC, dont le siège est situé au 231 rue Georges Brassens, 34070 MONTPELLIER.

L'inscription du concurrent au CANICROSS du CTRO implique l'acceptation complète du présent règlement.

CANICROSS du CTRO :

Le gagnant du CANICROSS du CTRO est le concurrent ayant réalisé le **meilleur temps cumulé des épreuves du samedi et du dimanche sur la même discipline** (canicross, canivtt et canitrotinette) **et avec le même chien** (Homme, Femme, Junior H, Junior F). Pour les courses benjamins, minimes et cadets, le/la gagnant(e) sera le/la vainqueur de l'unique course du samedi

1.1 Chiens d'Or :

Chaque course sera inscrite aux « Chiens d'or » individuellement.

1.2 Récompenses :

Les récompenses seront réparties comme suit :

Pour les courses enfants (BENJAMIN, MINIME, CADET)

Le classement scratch et les 3 premiers de chaque catégories (le 1^{er} uniquement de la catégorie si moins de 3 participants dans la catégorie en question)

Pour les courses adultes :

1 – Pour le challenge CANICROSS du CTRO (samedi+dimanche) en canicross/canivtt

Le classement scratch et les 3 premiers de chaque catégories (le 1^{er} uniquement de la catégorie si moins de 3 participants dans la catégorie en question)

Le challenge CANICROSS du CTRO (samedi+dimanche) en canitrottinette est une manche de la DOGSCOOTER CUP CANEM VICTORIA 2024/2025. Cette manche est donc soumise au règlement de cette compétition et les récompenses sont gérées directement par l'organisateur de la DOGSCOOTER CUP.

Lien vers l'évènement : <https://fb.me/e/1CzG7gtPr>

2 – Pour les courses du samedi et du dimanche en canicross/canivtt/canitrott

Le classement scratch et les 1^{ers} de chaque catégorie.

Pour les catégories, cf l'annexe au règlement de la FFSLC suivant : [Catégories âges FFSLC 2024-2025](#)

L'organisateur se réserve le droit d'attribuer également des « prix spéciaux » : prix du plus petit chien, du plus vieux chien, du fair play.....

2 – Classement des 4 « Maillots distinctifs » :

Maillot jaune / Maillot blanc / Maillot vert / Maillot à pois

Sera mis en place sur le parcours de 5800m du dimanche un segment du meilleur sprinter « Maillot Vert » et un segment du meilleur grimpeur « Maillot à pois ou GPM »

Les 4 maillots distinctifs seront attribués lors de la remise des récompenses du dimanche comme suit et feront l'objet d'un podium particulier :

- Le maillot jaune pour le vainqueur du CANICROSS (homme et femme)
- Le maillot blanc pour le vainqueur du CANICROSS (junior homme et junior femme)
- Le maillot vert pour le meilleur chrono homme et femme du segment « sprint » toutes catégories confondues
- Le maillot à pois pour le meilleur chrono homme et femme du segment « GPM » toutes catégories confondues

1.3 Multi-chiens :

Si un concurrent participe au CANICROSS avec deux chiens différents le samedi et le dimanche, il ne sera pas classé au classement général final. Il sera

cependant classé sur chaque manche et marquera les points des « chiens d'or » pour chaque course avec chaque chien séparément.

1.4 Changement de chien durant la compétition :

Le concurrent qui effectue un changement de chien durant la compétition ne sera pas classé au classement général du CANICROSS. Il pourra cependant en cas de blessure ou d'incapacité physique du chien changer de chien et sera classé uniquement sur les classements de chaque course séparément.

Seuls les chiens dont les passeports sont OK sur la plateforme de la FFSLC pourront être acceptés.

2 - Participation :

Le CANICROSS DU CTRO est ouvert à tous les pratiquants de canicross, licenciés ou non. **L'âge minimum des chiens est de 18 mois révolu à la date du CANICROSS.**

L'ouverture des inscriptions démarre le samedi 15 juin 2024 à 8 heures, la date limite d'inscription est le jeudi 31 octobre 2024 à minuit.

2.1 Tarifs :

2.1.1 : **Tarif « LICENCIÉS »** : concurrents LICENCIÉS aux fédérations suivantes : FFSLC, FFPTC, et fédérations étrangères adhérentes à l'I.C.F (International Canicross Federation : FCB, FSC, VDSV...). La licence valide est obligatoire pour l'inscription sur la plateforme.

2.1.2 : **Tarif « NON-LICENCIÉS »** : concurrents NON-LICENCIÉS ou licenciés à D'AUTRES FEDERATIONS SPORTIVES que celles énumérées ci-dessus au §2.1.1

Ce tarif est défini au titre de la licence ATP (Autre Titre de Participation), dont le montant est de 5 euros pour les concurrents non-adhérents à la FFSLC. La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports tractés monochien en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve est obligatoire.

TARIFS 2024	Tarif au 15/06/2024	Tarif au 15/08/2024	Tarif au 01/09/2024
Canicross benjamin	10€	+2€	+2€
Canicross minime	10€	+2€	+2€
Canicross cadet	10€	+2€	+2€
Canipédicycle samedi	12€	+2€	+2€
Canipédicycle dimanche	15€	+2€	+2€
Canipédicycle Weekend	25€	+2€	+2€
CanivTT samedi	12€	+2€	+2€
CanivTT dimanche	15€	+2€	+2€
CanivTT Weekend	25€	+2€	+2€
Canicross samedi	12€	+2€	+2€
Canicross dimanche	15€	+2€	+2€
Canicross Weekend	25€	+2€	+2€
Canimarche non chrono	7€	+2€	+2€
Option tee-shirt confort		14,90€	
Option tee-shirt premium		29,90€	

NON-LICENCIES FFSLC

+5€ sur chaque inscription

2.1.3 : Vaccinations : conformément aux directives de la FFSLC, les vaccinations sont dorénavant à remplir en ligne sur le profil des concurrents. Cependant, il appartient à chacun de s'assurer que la santé de son chien est compatible avec la participation au CANICROSS du CTRO.

Il est nécessaire aussi de prendre le départ d'une compétition sportive canine avec un chien entraîné pour cela.

3 - Inscriptions :

La participation est limitée à **400** concurrents dont 30 par course enfants. Si la demande est importante une liste d'attente sera mise en place et les inscriptions supplémentaires validées en accord avec le juge principal de la compétition.

3-1 – Formulaire d'inscription et paiement

Les inscriptions se font obligatoirement via la plateforme de la FFSLC.

Le paiement s'effectue par carte bancaire uniquement. Aucune inscription n'est valide si le paiement n'est pas effectué. Les candidats ne figurent sur la liste des inscrits QU'APRES RECEPTION du montant total du règlement. Les sommes versées ainsi que les informations fournies sont sous l'entière responsabilité du concurrent.

<https://courses.ffslc.fr/event-fiche/557>

Vous pouvez vous inscrire sur les différentes courses séparément ou sur les challenges weekends en canitrottinette, canivtt ou canicross. Comme indiqué précédemment, sur les challenges weekend un seul et même chien est autorisé.

Merci de remplir également les différents formulaires optionnels lors de votre inscription :

- *Cadeau domaine de l'Arbousier* : indiquer votre choix de boisson offerte (jus de fruit BIO obligatoire pour les mineurs)
- *Collier AMAROK BASIC Alphasport Offert* : indiquer votre choix de taille et de couleur
- *TEE-SHIRT 100% sublimé CLASSIC* : vous pouvez acheter à tarif préférentiel un tee-shirt technique de l'évènement en choisissant votre taille
- *TEE-SHIRT 100% sublimé PERFO* : vous pouvez si vous le souhaitez acheter à tarif préférentiel un tee-shirt ULTRA technique Haut de gamme de l'évènement en choisissant votre taille

- *Alphadogsport Protector sock x2* : vous avez la possibilité d'acheter une paire de chaussettes de protection avec choix de la taille avec 20% de remise sur le tarif public
- *Collier AMAROK BASIC Alphadogsport supplémentaire* : vous avez la possibilité d'acheter un collier AMAROK BASIC Alphadogsport supplémentaire avec choix de la taille et de la couleur avec 20% de remise sur le tarif public

Ces articles seront aussi en vente avec une remise moins importante le jour de la compétition dans la limite des stocks disponibles.

Les tee-shirts de l'évènement sont également disponibles sur la e-boutique du canicross :

<https://ctroccitanie.assoconnect.com/collect/description/423784-v-boutique-canicross-ctro-9-et-10-novembre-2024>

3-2 - Modification des inscriptions

Les inscriptions peuvent être modifiées jusqu'à la date de clôture. Passé ce délai, hormis le changement de chien uniquement sur certificat vétérinaire, aucune modification ne sera acceptée. Il n'y aura aucune inscription sur place. En dehors des cas de force majeure, aucune modification d'inscriptions ne sera prise le jour de la remise des dossards : merci de prévenir l'organisation au minimum 24h avant le jour de l'évènement.

3-3 - Annulation d'une inscription et remboursement

L'organisation autorise les annulations uniquement dans les conditions suivantes :

La demande est effectuée au moins 24 heures avant le début de la manifestation et est motivée par une raison d'ordre exceptionnelle (accident, blessure du concurrent ou du chien, panne, décès) SUR JUSTIFICATIF (attestation médicale ou vétérinaire ou de l'assurance), et envoyée par e-mail à : contact.ctro@gmail.com

Les demandes de remboursement ultérieures au 31 octobre 2024 ne seront pas prises en compte. Les frais bancaires (inscription par carte bancaire) et frais postaux seront déduits des remboursements.

4 - Annulation de la course

En cas de force majeure (météo, phénomènes exceptionnels, mesures sanitaires...) l'organisateur pourra décider de l'annulation partielle ou totale de la course. Les concurrents seront avertis dès que la décision aura été prise, et une contribution organisation sera définie en fonction des investissements réels consacrés à la manifestation. Elle sera demandée à tous les concurrents et déduite de leur remboursement.

En cas de températures élevées (cf règlement de la FFSLC), les horaires des départs de courses ainsi que les distances peuvent être modifiés (avancés le matin ou retardés l'après-midi). Si toutefois malgré ce décalage, les températures restent supérieures aux maximales autorisées, les courses pourront être annulées. L'annulation partielle des courses ne donne pas droit au remboursement d'inscription.

5 - Chronométrage :

5-1 Mesure :

Afin de garantir une mesure fiable et exacte du temps de course, le chronométrage est effectué par ATS SPORTS au moyen d'une puce déclenchée par système de tapis électronique au DEPART et à l'ARRIVEE des concurrents. Les horaires de départs sont définis et cadencés en fonction des courses. Nous vous demandons donc d'être dans votre SAS au minimum 2min avant votre départ. Un bip sonore vous permettra de respecter la cadence entre chaque départ de concurrent. En fonction du nombre de participant et en accord avec le juge principal de la course les cadences sont susceptibles d'être modifiées. Elles seront annoncées et disponibles sur le programme et les réseaux sociaux.

Les temps mesurés par tout autre appareil que le chronométrage officiel (montre GPS, smartphone, etc.) ne sont pas pris en compte.

5-2 - Fixation de la puce :

Les puces devront être fixées selon les directives données par l'organisateur sur le harnais du chien.

Les concurrents ayant fixé la puce à un autre endroit ou ayant perdu leur puce seront disqualifiés de l'épreuve.

6 - Accueil des concurrents :

La remise des dossards, le contrôle vétérinaire et le contrôle du matériel se dérouleront le vendredi 9 et le samedi 10 novembre 2024. Les concurrents sont invités à vérifier les informations fournies lors de leur passage. Ils sont tenus d'assister au briefing de course (sans chien) qui aura lieu avant les courses. Les précisions seront apportées dans le programme définitif de l'épreuve.

7 - Parcours et déroulements des épreuves :

Les parcours sont tracés et balisés sous la responsabilité de l'organisateur, en accord avec le juge et/ou le directeur de course. Le balisage est effectué de manière à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur les trajets à suivre, à l'aide des panneaux directionnels homologués et de la rubalise ainsi que de la bombe de marquage au sol.

Les parcours tracés ne devront sous aucun prétexte modifiés ou débalisés par les concurrents sous peine de disqualification.

En dehors des concurrents inscrits dans la course pour laquelle ils courent, il est strictement interdit à tout autre concurrent d'emprunter les parcours pendant la durée d'une course sous peine de disqualification. La reconnaissance des parcours n'est permise que si le juge en donne l'autorisation et à condition que le parcours soit fini de baliser (aucune reconnaissance n'est permise sur un parcours en cours de balisage). L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours au dernier moment si la situation l'exige (météo, danger...).

Des créneaux de reconnaissance des parcours seront proposés dès le vendredi après-midi.

Durant la présence dans les sas de départ et pendant toute la durée de la course, le port de collier, de quelque nature que ce soit, est interdit pour les chiens : une dérogation est toutefois possible après demande auprès des juges de course.

7.1 – Responsabilité au sujet des parcours :

Dans la mesure où les briefings de course sont obligatoires et qu'ils ont notamment pour fonction d'informer les concurrents des changements potentiels de parcours et/ou d'horaires, que des temps de reconnaissance des circuits sont prévus, que les tracés sont affichés et téléchargeables, et qu'ils sont contrôlés par les baliseurs avant départ, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'erreur de parcours ou d'horaire de la part des concurrents, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Le temps chronométré sera celui du parcours réellement effectué, et les concurrents absents aux horaires de départ ne pourront pas reprendre leur départ.

8 - Propreté sur les sites et sur les parcours

Le ramassage des déjections canines sur le site mais également sur les parcours est obligatoire. Même si l'organisateur met à disposition des sacs de ramassage, les concurrents sont tenus d'avoir sur eux le nécessaire de ramassage. De même, la propreté des lieux et le ramassage des ordures sont de rigueur sur l'ensemble des sites. Un concurrent ne ramassant pas les déjections de son chien ou ses ordures se verra attribuer une pénalité de 1 minute et une disqualification en cas de récidive.

9 – Stationnement sur le site

9-1 : véhicules et accès aux courses

En dehors des zones de stationnement prévues à cet effet, il est strictement interdit aux concurrents de stationner de façon anarchique sur le domaine ou la route d'accès au domaine. Merci d'utiliser les parkings prévus à cet effet qui

seront indiqués et de respecter les consignes du ou des bénévoles qui vous placeront.

9-2 : Camping-cars et tentes au village

En dehors des organisateurs, juges, officiels et boutiques, sauf dérogation des organisateurs, aucun stationnement n'est autorisé autour du village exposants.

Un parking camping-cars sera mis à disposition avec réservation possible à l'avance d'un emplacement au moment de votre inscription sur la plateforme de la FFSLC.

Le parking camping-cars sera inaccessible à véhicule durant les courses.

10 - Chiens en divagation

Sur l'ensemble du site (y compris zones de campement), tous les chiens doivent être tenus en laisse ou attachés à la stake-out s'ils sont au repos. L'usage de tous colliers de dressage de quelque nature que ce soit (électrique, à vibration, sonore ou autre) ainsi que les mauvais traitements envers les chiens sont strictement interdits sur le site sous peine de sanctions pouvant conduire à la disqualification du concurrent.

11 – Responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens personnels pouvant survenir sur le site (parking et annexes compris) durant la manifestation. Il ne pourra être tenu responsable des accidents survenant sur les courses ou sur le site. Le concurrent doit obligatoirement disposer d'une assurance responsabilité civile, et déclare connaître les risques liés à la pratique des sports canins proposés sur la manifestation.

12 – Assurance

Les participants au Canicross du CTRO, licenciés et non-licenciés sont couverts par l'assurance fédérale souscrite à la MAIF (détails sur <https://ffslc.fr>). En cas de sinistre, il faut le signaler au juge de course et prévenir l'organisateur qui remettra au concurrent un formulaire de déclaration à remplir.

13 – Sécurité

Les participants sont tenus d'alerter dans les plus brefs délais le signaleur le plus proche s'ils constatent un concurrent blessé afin que les secours puissent intervenir très rapidement. Ne pas intervenir constitue une faute passible de sanctions. Les secours sont assurés par les sapeurs-pompiers ou la Protection Civile présents sur le site.

Une attention toute particulière doit être apportée sur la présence éventuelle en cette saison de chenilles processionnaires du pin, particulièrement urticantes et dangereuses. De même, merci d'être particulièrement attentifs aux piqûres de tiques, très présentes à cette époque de l'année.

14 – Photographies

Le concurrent autorise l'organisateur à utiliser son nom, ainsi que tous les clichés photographiques pris lors de l'événement pour toute promotion du Canicross du CTRO, de la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins et/ou ses partenaires. Cette autorisation est tacite sans désaccord écrit de la part du concurrent.

15 – Sanitaires et eau :

Des sanitaires sont à disposition sur le site de la course. Merci de les respecter et de les maintenir comme vous les avez trouvés !

Une citerne d'eau potable sera mise à disposition également sur le site.

Toute modification du présent règlement sera notifiée par mails aux inscrits dont l'inscription est validée et payée au jour de la modification. Ces derniers pourront exceptionnellement demander un remboursement de leur inscription hors option s'ils n'acceptent pas le nouveau règlement.

L'équipe d'organisation du Canicross du CTRO